



# **Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais**

## **PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022**

## TABLE DES MATIÈRES

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE.....	3
ENCADREMENTS LÉGAUX .....	3
GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT .....	5
CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT .....	5
CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE .....	7
NOTRE CONTEXTE PÉDAGOGIQUE .....	9
ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE .....	16
ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE .....	19
NOTRE MISSION .....	35
DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ.....	35
NOTRE VISION .....	36
NOS VALEURS.....	36
DÉCLARATION DE SERVICES.....	37
SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE.....	39

## BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, les parents et la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

## ENCADREMENTS LÉGAUX

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Article 209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un PEVR cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le PEVR doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;
2. Les orientations et les objectifs retenus ;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan ;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés ;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.



Dans la préparation de son PEVR, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le PEVR de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son PEVR et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le PEVR prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son PEVR, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

Article 459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Article 459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du PEVR d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

## GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Les travaux d'élaboration du PEVR ont été menés par la direction générale ayant une expertise dans l'analyse, dans l'élaboration et dans le suivi des conventions de gestion et des projets éducatifs des écoles, et ce, en étroite collaboration avec la direction du Service des ressources éducatives.

Dans le cadre de la préparation du PEVR, la commission scolaire a consulté les groupes suivants :

- Comité de pilotage du PEVR (formé de directions d'établissement du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle)
- Membres du Comité consultatif de gestion (CCG)
- Enseignants et autres membres du personnel
- Commissaires
- Chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais – Pierre Collerette et Daniel Pelletier

## CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'analyse de la situation de son PEVR, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) a mené une première consultation qui a eu lieu à l'hiver 2018 auprès de l'ensemble des parents, des membres du personnel et des commissaires. Cette consultation a pris la forme d'un sondage. L'outil utilisé a permis d'analyser le niveau d'importance et de satisfaction qu'accordent les parents, le personnel et les commissaires à tous les éléments de la *Politique de la réussite éducative du Québec*. Les données obtenues ont fait ressortir les priorités d'action, les forces et les valeurs à prôner à la CSPO.



La deuxième phase de consultation s'est déroulée auprès des groupes suivants :

- Employés
  - Comité consultatif de gestion (CCG)
  - Table des gestionnaires de la CSPO
  - Conseil consultatif de l'enseignement
  - Comités de relation de travail (personnel enseignant, personnel professionnel, personnel de soutien)
- Parents
  - Comité de parents
  - Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
  - Conseils d'établissement
- Commissaires
- Élèves

Cette phase a permis de présenter les résultats du sondage et d'identifier les orientations (du Plan stratégique du MEES et des projets en cours à la CSPO) et les cibles à retenir pour notre PEVR.

## CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

Notre réalité au printemps 2018



### Situation géographique de la CSPO

La CSPO existe dans ses limites actuelles, suite à une fusion de commissions scolaires en 1998. Elle se situe dans le sud-ouest du Québec, en bordure de la rivière des Outaouais et du Parc de la Gatineau. Elle couvre un territoire de 1 280 km<sup>2</sup> qui comprend les secteurs Hull et Aylmer de la ville de Gatineau et les municipalités de Chelsea, La Pêche et Pontiac de la MRC des Collines de l'Outaouais.

### Évolution de la clientèle et du personnel

La CSPO dispense des services à 17 605 élèves dans 25 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre d'éducation des adultes (5 bâtiments) et 2 centres de formation professionnelle. 90 % de sa clientèle du secteur des jeunes provient du secteur urbain. La ville de Gatineau est considérée comme étant la deuxième porte d'entrée des nouveaux arrivants au Québec, ce qui résulte que la CSPO a une clientèle de plus en plus multiethnique. Le territoire couvert par la CSPO est en croissance fulgurante, ce qui amène une croissance de la clientèle (3 500 élèves de plus au secteur des jeunes depuis septembre 2009). Ce phénomène engendre son lot de gestion de surplus d'élèves, de redéfinition des bassins, d'agrandissements et de constructions de nouvelles écoles.

Tout corps d'emploi confondu, la CSPO embauche quelque 2500 employés, ce qui représente l'équivalent de 1 762 postes à temps plein.

En raison de la croissance de sa clientèle, la CSPO fait face à un défi de recrutement de personnel. De plus, la formation et l'accompagnement du personnel demeurent un chantier prioritaire afin de bien répondre aux besoins de la clientèle.

Clientèle (17 605 élèves)		Employés (1 762 équivalents temps complet)	
Préscolaire 4 ans	98	Enseignants	1 031
Préscolaire 5 ans	1 664	Professionnelles :	81
Primaire	9 539	Personnel de soutien	558
Secondaire	4 690	Gestionnaires	92
Formation générale aux adultes (équivalent temps plein)	835		
Formation professionnelle (équivalent temps plein)	779		
Parc immobilier (45 bâtiments au total)			
Écoles primaires	25 (32 immeubles)	Centre d'éducation des adultes	1 (6 sites)
Écoles secondaires	4	Centres de formation professionnelle	2
		Centre administratif	2

La CSPO évolue dans un milieu socio-économique diversifié en termes de défavorisation où les disparités engendrent des réalités avec lesquelles il faut composer au quotidien, tant au niveau de la Commission scolaire que des établissements. Plus l'indice de défavorisation est élevé (le rang décile 10 étant le maximum), plus le milieu est considéré comme étant défavorisé.

- 5 établissements se classent au-delà du décile 7, alors que 14 autres se situent dans les déciles 1, 2 ou 3 ;
- 10,5 % de la clientèle vit en milieu rural (12 % en 2013), Le niveau de scolarisation des parents varie sans lien direct avec le lieu de résidence.

De plus, les modes de vie des familles changent et ceci a un impact sur la réalité scolaire de nos jeunes :

- 32 % des jeunes du préscolaire et du primaire fréquentent les services de garde (50 % en 2013),
- 45,6 % des élèves sont transportés (62 % en 2013),

En plus d'être une importante terre d'accueil pour les nouveaux arrivants, notre territoire constitue un bassin multiculturel riche et varié : plus d'une centaine de nationalités se côtoient au quotidien. Plusieurs élèves bénéficient de services d'accueil ou de mesures de francisation : 42 % des élèves sont nés ailleurs qu'au Québec (13 % en 2013) et 24,3 % ne parlent pas le français à la maison (21 % en 2013).

## NOTRE CONTEXTE PÉDAGOGIQUE

Notre taux de diplomation et de qualification s'améliore depuis plusieurs années. Notre défi sera de le maintenir ou de l'améliorer dans un contexte où l'évolution de notre clientèle comporte son lot d'incertitudes et, conséquemment, d'enjeux.

### Taux de réussite

#### 1. Taux de diplomation et de qualification

		CSPO	Région	Réseau public	Ensemble du Québec
<b>Taux global – cohorte 2009-2010</b>		81,4 %	73,3 %	76,5 %	80,1 %
Taux selon le sexe	Garçons	77,5 %	71,2 %	71,9 %	75,8 %
	Filles	85,1 %	75,6 %	81,4 %	84,4 %
Taux selon la clientèle	EHDAA <sup>1</sup>	59,4 %	-	51,8 %	-
	Autres	88,3 %	-	83,8 %	-
Taux selon le statut	Immigrants de 1 <sup>re</sup> génération <sup>2</sup>	86,7 %	-	74,8 %	76,4 %
	Autres	80,6 %	-	76,6 %	80,4 %

<sup>1</sup> Élèves ayant un plan d'intervention ou un code de difficulté dès leur entrée au secondaire

<sup>2</sup> Élèves nés à l'extérieur du Canada

#### 2. Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage)

		CSPO	Région	Réseau public	Ensemble du Québec
<b>Taux global - année scolaire 2014-2015</b>		20,8 %	20,5 %	15,5 %	13,5 %
Taux selon le sexe	Garçons	25,9 %	24,4 %	19,2 %	16,8 %
	Filles	15,8 %	16,3 %	11,9 %	10,4 %

Malgré les efforts déployés, notre taux de décrochage représente un défi important à relever.

## 3. Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

	CSPO	Région	Réseau public	Ensemble du Québec
<b>Cohorte 2016-2017</b>	20,9 %	15,8 %	12,5 %	11 %

## 4. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire du MÉES en écriture, 4e année du primaire

<b>Juin 2017</b>	87 %
------------------	------

## 5. Taux de réussite aux épreuves uniques du MÉES (juin 2016)

	CSPO	Région	Ensemble du Québec
<b>Pour l'ensemble des épreuves</b>	77,7 %	78,9 %	82,3 %
Français, 5 <sup>e</sup> secondaire, écriture	70,8 %	71,4 %	76,6 %
Anglais, programme de base, 5 <sup>e</sup> secondaire, interaction orale	100 %	98,7 %	96 %
Anglais, programme de base, 5 <sup>e</sup> secondaire, production écrite	94,2 %	93,5 %	91,5 %
Anglais, programme enrichi, 5 <sup>e</sup> secondaire, compréhension de textes	86,3 %	90,9 %	93,6 %
Anglais, programme enrichi, 5 <sup>e</sup> secondaire, production écrite	96,4 %	97,3 %	97,3 %
Science et technologie, 4 <sup>e</sup> secondaire, volet théorie	63,3 %	61,4 %	67,9 %
Applications scientifiques et technologiques, 4 <sup>e</sup> secondaire volet théorie	53,9 %	43,7 %	55,1 %
Mathématique – Culture, société et technique, 4 <sup>e</sup> secondaire, raisonnement	70,6 %	80,6 %	76,9 %
Mathématique – Technico-sciences, 4 <sup>e</sup> secondaire, raisonnement	64,3 %	72,3 %	79,2 %
Mathématique – Sciences naturelles, 4 <sup>e</sup> secondaire, raisonnement	82,7 %	86,8 %	89,4 %
Histoire et éducation à la citoyenneté, 4 <sup>e</sup> secondaire	71,9 %	71,1 %	81,9 %

Source : Statistiques MEES, PCT\_REUST\_NMC, Charlemagne, juin 2016

## 6. Proportion des élèves inscrits au privé

	CSPO	Région	Réseau public	Ensemble du Québec
<b>Cohorte 2016-2017</b>	26,6 %	14,7 %	29,8 %	21,1 %

## LES SERVICES OFFERTS :

### L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

Le préscolaire 5 ans est offert dans toutes les écoles de la CSPO. Le préscolaire 4 ans à mi-temps pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) à mi-temps est offert à 4 groupes d'élèves. Le préscolaire 4 ans à temps plein en milieu défavorisé est aussi offert à 4 groupes d'élèves.

En plus du programme régulier, plusieurs écoles offrent des projets pédagogiques particuliers ou des programmes particuliers tels le programme d'éducation intermédiaire (PEI), le programme Sport-Art-études. Nous offrons également des cours d'été au secondaire.

Toutes les écoles primaires offrent le service de garde ainsi que le service de surveillance des dîneurs.

Au fil du temps, la CSPO s'est dotée d'orientations pédagogiques claires et une grande mobilisation des intervenants scolaires s'articule autour d'elles. Certains projets ont été mis en place et font maintenant partie de la culture de notre commission scolaire, notamment celui des pratiques éducatives préventives qui permet un meilleur dépistage et un agir tôt dès l'entrée à l'école. Dans le parcours scolaire de nos jeunes, de nombreux efforts et des chantiers sont en cours afin de cibler les élèves et les soutenir dans leur cheminement et leur persévérance scolaires.

### L'éducation des adultes

La formation générale des adultes (FGA) offre des services aux élèves de 16 ans et plus et se caractérise par la multiplicité des programmes offerts : formation générale de niveau secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles), présecondaire, alphabétisation, francisation, intégration sociale, insertion socio-professionnelle, reconnaissance des acquis et SARCA (service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement). La formation est offerte de jour et de soir. Plusieurs ententes avec des partenaires sont conclues : MIDI (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion), ministère de la Sécurité publique, Centre local d'emploi, etc. Nous offrons également des cours d'été en FGA.

L'implantation du nouveau curriculum, la rétention des élèves et l'accueil massif d'élèves immigrants constituent les priorités en FGA.

### La formation professionnelle

La formation professionnelle (FP) est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Notre Commission scolaire s'est vue attribuée une importante diversité de programmes à offrir à la population.

En Outaouais, le service de la formation professionnelle est régionalisée aux 4 commissions scolaires francophones. Ce modèle est unique au Québec et favorise grandement la concertation, ce qui permet le développement harmonieux de notre offre régionale, une porte d'entrée unique pour les admissions et une image promotionnelle régionale. L'enjeu en FP consiste à faire mieux connaître ce secteur et à pallier au phénomène de baisse des inscriptions.

## Le service aux entreprises Réseautact

Le service aux entreprises est un service-conseil en formation sur mesure destiné aux entreprises et aux individus. Regroupant les services aux entreprises des quatre commissions scolaires francophones de la région de l'Outaouais, Réseautact jouit d'un riche passé de plus de 20 ans d'expérience et d'une réputation qui repose sur son expertise, sa compétence, son professionnalisme, sa polyvalence et surtout, sa capacité d'adaptation aux besoins spécifiques de ses clients.

## Les approches collaboratives

Les gestionnaires d'établissement de la CSPO favorisent les approches collaboratives afin d'améliorer leurs pratiques et favoriser le développement professionnel de leur personnel. Toutes nos directions d'école sont engagées dans une Communauté de pratique (COP) supportée par le CTREQ et la Fondation Lucie et André Chagnon. Cette structure permet de développer une culture collaborative qui mène vers une vision commune et des décisions prises pour la réussite de tous les élèves. Le développement de COP chez les directions d'école a des répercussions importantes chez les enseignants qui s'engagent de plus en plus dans des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).

## Les priorités des établissements

À l'hiver 2018, le personnel de la CSPO et les parents ont complété un sondage afin de cibler des éléments à travailler et les priorités ressorties seront intégrées dans les divers projets éducatifs. Après analyse des priorités, la CSPO dégage certains éléments qui préoccupent plusieurs établissements.

### Priorités d'action ressorties par personnel

1. Améliorer la qualité des équipements.
2. Créer un milieu de vie qui intègre des activités (entrepreneuriat, engagement communautaire).
3. Développer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle (ressources pédagogiques et technologiques, outils, accès).
4. Prendre en compte la diversité des personnes et rendre les services éducatifs accessibles (services complémentaires qui répondent aux besoins, personnel scolaire bien outillé afin d'adapter les pratiques aux besoins des élèves).
5. Orienter davantage le plan de développement de la CSPO vers les besoins du personnel (maintenir ou améliorer les pratiques).

### Priorités d'action ressorties par les parents

1. Développer davantage l'engagement des parents (implication dans les comités des écoles).
2. Créer un milieu de vie qui intègre les activités (entrepreneuriat, sciences, engagement communautaire).
3. Prendre en compte la diversité des personnes et rendre les services éducatifs accessibles (services complémentaires, plan d'intervention).
4. Améliorer la qualité des équipements (classes).
5. Faire connaître les modalités d'évaluation des apprentissages (information sur la progression des apprentissages, apprentissages à réaliser).

Dès juillet 2018, chaque établissement devra élaborer son projet éducatif. En plus de tenir compte des résultats du sondage, voici quelques chantiers prioritaires qui devront être pris en considération dans l'élaboration des projets éducatifs :

- Le suivi des résultats des élèves et des autres données pouvant orienter les actions
- Le climat bienveillant et sécuritaire
- Les besoins particuliers des élèves
- Les pratiques pédagogiques et éducatives efficaces

Les différents services de la CSPO seront en appui aux établissements en priorisant les éléments essentiels menant à la persévérance et à la réussite de tous les élèves. Les leviers suivants font partie des éléments retenus comme essentiels pour amélioration de la réussite :

- La concertation et l'harmonisation des pratiques
- Le développement professionnel (formation et accompagnement)
- L'application de mesures universelles jugées efficaces pour l'ensemble des élèves.

## **Le Service des ressources éducatives, de l'organisation scolaire et du transport**

Le Service des ressources éducatives (SRÉ) est au cœur de la mission et soutient les écoles dans la réalisation de leurs objectifs. Que ce soit au niveau de l'application du régime pédagogique et des programmes d'études, de l'adaptation scolaire ou des services complémentaires (psychologie, orthopédagogies, scolarisation à domicile, cours à domicile, etc.), de l'évaluation et de la sanction, de la formation continue ou de l'accompagnement professionnel, le SRÉ est là pour répondre aux besoins et aider les milieux, c'est-à-dire les élèves, les intervenants, les directions et les parents. Le service de l'organisation scolaire et du transport relève du service des ressources éducatives compte tenu de la proximité et de l'interdépendance des dossiers traités (admission et affectation des élèves, organisation du transport scolaire, déplacements sécuritaires des élèves, déclaration de la clientèle au MEES, planification des besoins futurs de la commission scolaire quant aux établissements scolaires).

## **Le Service des ressources matérielles**

Que ce soit pour l'entretien préventif, la mise aux normes du parc immobilier vieillissant, les rénovations et les constructions d'écoles, le développement durable, ce service possède une expertise pour rendre l'environnement éducatif davantage sain, sécuritaire et stimulant.

## **Le Service des ressources financières**

La CSPO dispose d'un budget de près de 200 millions de dollars qu'elle partage équitablement afin de répondre aux besoins de sa clientèle : ressources humaines, formation et accompagnement, aide aux élèves en difficulté, nouvelles technologies, nouveaux outils de gestion, communication, entretien des immeubles, réaménagement et ajouts d'espaces, transport, projets spéciaux.

Ce service accompagne l'ensemble des établissements sur toutes les questions d'ordre financier et soutient le Comité de répartition des ressources (CRR) qui applique le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les pouvoirs et responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

Certains enjeux sont également préoccupants pour ce service, notamment la taxe scolaire unifiée et le financement relié à l'acquisition des terrains pour les nouvelles écoles.

## **Le Service des technologies de l'information**

La réussite éducative et le développement des compétences de 21e siècle chez les élèves rendent nécessaire l'intégration de la technologie dans les classes et dans les espaces de vie de notre organisation et ce, dans un contexte d'évolution rapide des technologies de l'information.

Ce service a un souci constant de soutenir les utilisateurs et poursuit ses efforts en vue de l'obtention d'un parc informatique optimal et la mise en œuvre de la stratégie numérique du ministère de l'éducation.

## **Le Service des ressources humaines**

Le Service des ressources humaines (SRH) a la responsabilité de l'ensemble des activités et des programmes reliés à la gestion des ressources humaines de la CSPO.

À titre de responsable du recrutement et de la sélection du personnel, le SRH élabore des stratégies de planification de la main-d'œuvre qui permettent de faire face aux besoins sans cesse croissant en personnel qualifié en vue d'assurer la réussite des élèves dans un contexte de pénurie.

Le SRH est en première ligne pour tout ce qui concerne les relations avec nos partenaires syndicaux. Les membres de l'équipe du SRH offrent également un soutien aux directions et aux différents personnels en matière d'interprétation et d'application des conventions collectives et des règlements relatifs aux conditions de travail, à la rémunération et aux avantages sociaux, à la santé et à la sécurité au travail, à la gestion de la présence au travail, à l'accès à l'égalité en emploi, à la formation et au perfectionnement des ressources humaines.

Le SRH met en place des programmes qui valorisent le personnel tout en favorisant une gestion optimale des ressources humaines et en visant la création et le maintien d'un climat de travail sain et stimulant, le tout en harmonie avec la mission et les valeurs de l'organisation.

## **Le Service du secrétariat général et des communications**

Les communications au sein de notre organisation se déploient sous deux volets : l'événementiel et la couverture des réalisations dans les établissements ainsi que le traitement des demandes et des plaintes. Dans un contexte où notre clientèle souhaite de plus en plus une accessibilité à l'information de façon instantanée, transparente, synthétisée et bidirectionnelle, le principal défi sera d'accroître notre capacité à répondre et à communiquer tous les renseignements promptement, de façon personnalisée, selon les divers canaux en constante évolution.

Le secrétariat général agit en soutien au Conseil des commissaires et assure les aspects légaux rattachés aux dossiers de la commission scolaire.

## **Les parents : des partenaires privilégiés**

Les parents sont des acteurs de premier plan pour la réussite éducative. Plusieurs expriment le désir de participer plus activement à la vie scolaire et aux décisions qui auront un impact sur la vie de leur enfant. Ils sont des partenaires précieux. Nous les encourageons à exercer pleinement leur rôle au sein des écoles, notamment dans les conseils d'établissement et autres comités. Par leurs opinions et leurs actions, les parents contribuent à l'amélioration des services éducatifs.

## Les partenaires externes

Nous pouvons compter sur l'appui de plusieurs partenaires à l'externe dans l'accomplissement de notre mission. Que ce soit dans le domaine public, notamment celui de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'emploi, du milieu municipal, des établissements d'enseignement supérieur, de l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire, du milieu communautaire ou celui des affaires, ces partenaires sont des ressources importantes pour le développement de nos milieux et le soutien de nos élèves. Nous comptons renforcer nos collaborations avec eux.

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du PEVR de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les **deux orientations** suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte dans leur PEVR:

1. Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire<sup>1</sup>.
2. Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative

<sup>2</sup>En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir

Les commissions scolaires doivent également intégrer **cinq objectifs** ministériels (présentés à la page suivante) dans leur PEVR.

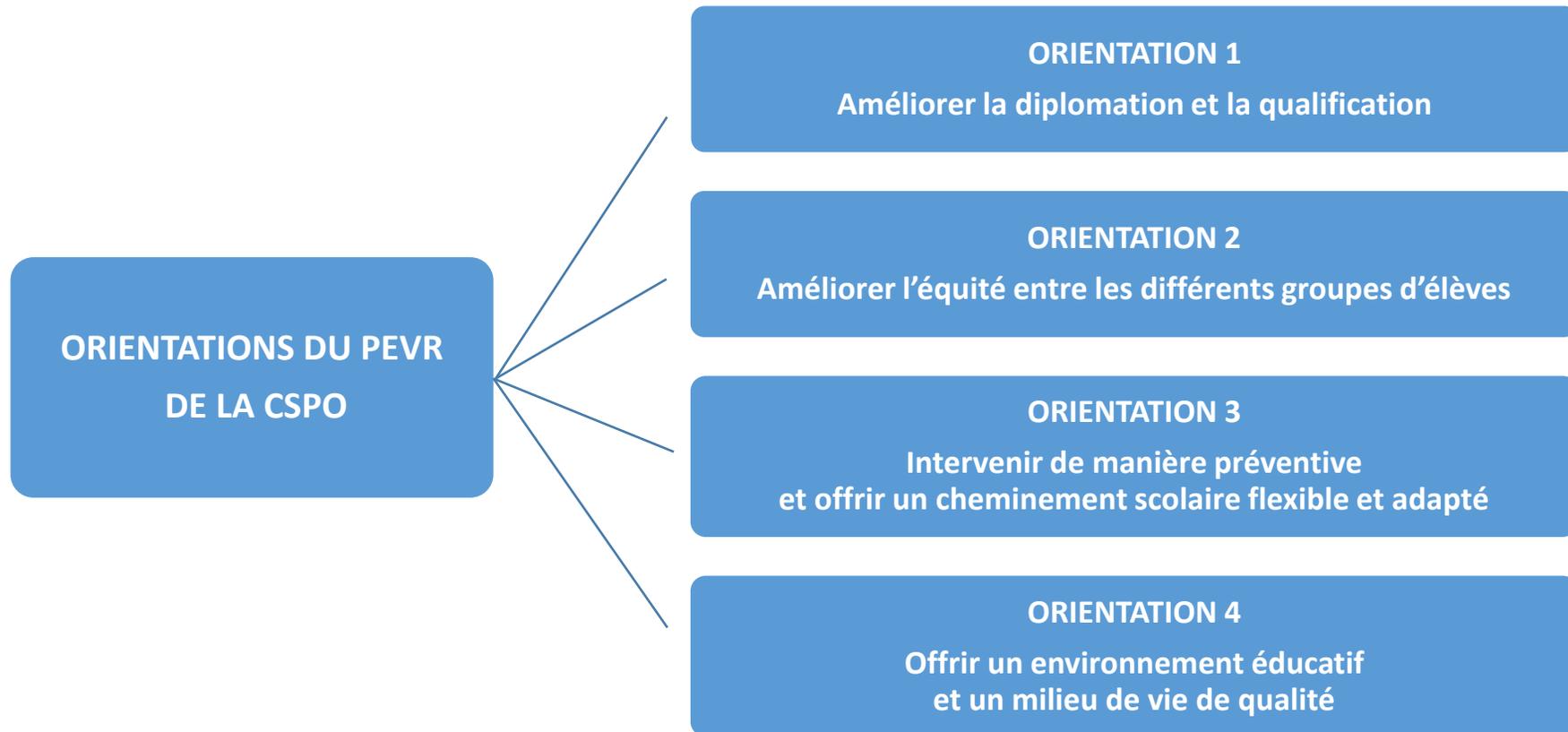
De plus, lors des consultations, la communauté éducative de la CSPO a décidé d'ajouter, à ce qui est prescrit par le MEES, des objectifs en lien avec les priorités d'action ressorties par le personnel et les parents ainsi que les éléments qui correspondent aux besoins des milieux et qui font partie de la vision commune de la CSPO. (Voir le tableau de la page suivante (ci-dessous: note pour le tableau))

<sup>1</sup> Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son PEVR. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son PEVR d'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique du ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.

<sup>2</sup> Cet indicateur est global et limitatif. Les commissions scolaires peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinents d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

Objectif National 2030	Cohérence avec la Politique de la réussite éducative	Cible intermédiaire 2022 <sup>1</sup>	Situation actuelle	Indicateur
1. Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2	<b>Garçons et filles</b> : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux <b>EHDAA et régulier</b> : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement <b>Écoles défavorisées</b> : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement <b>Élèves issus de l'immigration de 1re génération</b> : écart de 3 points	<b>Garçons et filles</b> : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux <b>EHDAA et réguliers</b> : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement <b>Écoles défavorisées</b> : écart de 8,9 points pour le réseau public seulement <b>Élèves issus de l'immigration de 1re génération</b> : écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
2. Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6 % (Cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
3. Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8 % (Cohorte 2008 -009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
4. Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire
5. Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier <sup>2</sup>

\* Ces 5 objectifs et 2 orientations du MÉES seront identifiés dans le PEVR par un astérisque \*



## ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE

### ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

**OBJECTIF 1 : Contribuer à rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes \***

**INDICATEUR :**

Taux de réussite aux épreuves ministérielles et CSPO en français et en mathématique de 4<sup>e</sup> année du primaire \* et de 2<sup>e</sup> secondaire

**CIBLES :**

Taux de réussite aux épreuves ministérielles ou CSPO						
	Juin 15	Juin 16	Juin 17	Juin 18	Cible CSPO juin 2022	Cible MEES 2030*
Français lecture 4e année (MEES)	85 %	85 %	84 %		87 %	N/A
Français écriture 4e année (MEES)	82 %	86 %	87 %		89 %	90 %
Français lecture 2e secondaire (CSPO)	70 %	68 %	53 %		72 %	N/A
Français écriture 2e secondaire (MEES)	86 %	87 %	83 %		89 %	
Mathématique résoudre 4e année (CSPO)	78 %	88 %	88 %		90 %	
Mathématique raisonner 4e année (CSPO)	84 %	91 %	89 %		93 %	
Mathématique résoudre 2e secondaire (CSPO)	73 %	76 %	68 %		78 %	
Mathématique raisonner 2e secondaire (CSPO)	61 %	63 %	44 %		65 %	

Source : Taux de réussite CSPO. Lumix, Collaboration Org. S. et Sanction – 7 juin 2018

**MOYENS**

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin d'améliorer le niveau de compétence des élèves en littératie et numératie. Par exemple : mise en œuvre des plans d'intervention, application des mesures adaptatives (flexibilité, adaptation et modification), mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du français, développement du raisonnement par inférence, utilisation de tâches nécessitant l'intégration d'informations de plusieurs textes denses et complexes, déploiement de la stratégie en alphabétisation (2019), etc.



## ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

### OBJECTIF 2 : Soutenir l'engagement et la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire \*

#### INDICATEUR :

Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans,

Taux de persévérance et de réussite en FGA, au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles

#### CIBLES :

Taux d'élèves qui obtiennent un 1 <sup>er</sup> diplôme ou une 1 <sup>re</sup> qualification avant l'âge de 20 ans						
	2016	2017	2018	Cible CSPO 2022	Cible MÉES 2030*	
Taux de diplomation et qualification CSPO	81,4 %			85,6 %	90 %	
Formation générale des jeunes	70,4 %			73,6 %	N/A	
Formation générale des adultes	10 %			10 %		
Formation professionnelle	1 %			2 %		
Taux de diplomation (DES et DEP)	76,3 %			79,5 %	85 % *	
Taux de qualification	5,1 %			6,1 %	N/A	
Taux de persévérance et de réussite en FGA, au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles						
				2015-2016	2020	Cible MÉES 2022 *
Taux de persévérance et de réussite en FGA des élèves inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire				77,6%		82 %

#### MOYENS

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de soutenir l'engagement et la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

Par exemple : Suivi des élèves à risque, programme Trait d'union, suivis des élèves en échec en 4<sup>e</sup> année, suivis de la cohorte d'élèves en FGA, etc.

## ORIENTATION 2 : AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES\*

**OBJECTIF 1 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités. \***

### INDICATEUR :

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des filles et des garçons, des élèves EHDAA, des élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération et des élèves des milieux défavorisés.

Réduction des écarts de réussite \*

### CIBLE :

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans						
	2015	2016	2017	2018	Cible CSPO 2022	Cible MÉES 2030 *
Taux de diplomation et qualification CSPO	77,3 %	81,4 %			85,6 %	90 %
Filles	79,7 %	85,1 %			88,6 %	91,9 %
Garçons	74,9 %	77,5 %			82,7 %	88,1 %
Écart	4,8 %	7,6 %			5,9 %	3,8 %
Élèves ordinaires	85,1 %	88,3 %			91,1 %	93,6 %
Élèves HDAA	53,3 %	59,4 %			68,2 %	79,1 %
Écart	31,8 %	28,9 %			22,9 %	14,5 %
Élèves immigrants de 1 <sup>re</sup> génération	76,7 %	86,7 %			85,6 %	90 %
Autres	77,7 %	80,6 %			85,6 %	90 %
Écart <sup>1</sup>	1 %	-6,1 %			0 %	0 %
Élèves milieux défavorisés <sup>2</sup>	79,9 %	N/A				
Autres	75,7%	81,4%				
Écart	4,2%	N/A				

1. En juin 2016, nos élèves immigrants réussissent mieux que les autres élèves. Nous souhaitons maintenir l'écart à zéro.

2. L'école secondaire de l'Île a perdu son statut d'école en milieu défavorisé en juin 2016

### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves.

Par exemple : la mise en œuvre de la réponse à l'intervention (RAI), le déploiement du référentiel en orthopédagogie, le projet d'intégration des élèves immigrants, la diversification des programmes et des offres de service pour les clientèles HDAA, régulière et en douance, le programme de réduction des écarts (math-sport), le plan de développement en fonction des besoins du personnel, des besoins des élèves et des orientations de la CSPO, discussion en CRR de la répartition des services complémentaires, etc.

## ORIENTATION 2 : AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES

**OBJECTIF 2 : Former des élèves ouverts, accueillants, intégrés et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise.**

**INDICATEUR** : Pourcentage des écoles qui organisent au moins trois activités favorisant le vivre-ensemble

**CIBLE** :

Pourcentage des écoles qui organisent au moins trois activités favorisant le vivre-ensemble		
	2018	Cible CSPO 2022
	80 %	100 %

**MOYEN** :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de former des élèves ouverts, accueillants, intégrés et conscients de l'apport de la diversité.

Par exemple : Déploiement du référentiel sur l'éducation interculturelle (2019) , soutien aux élèves autochtones, optimisation de l'allocation pour le soutien à l'intégration des élèves immigrants et à l'éducation interculturelle, activités sur la mixité sociale, l'inclusion ou la diversité, etc.

### ORIENTATION 3 : INTERVENIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE ET OFFRIR UN CHEMINEMENT SCOLAIRE FLEXIBLE ET ADAPTÉ

**OBJECTIF 1 : Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves. \***

**INDICATEUR :**

Taux de déploiement des pratiques éducatives préventives de la CSPO

**CIBLE :** 100% des groupes du préscolaire 5 ans et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire ont des pratiques éducatives préventives

Taux de déploiement des pratiques éducatives préventives		
	Jun 2018	Cible juin 2022
Préscolaire 4 ans	38 %	50 %
Préscolaire 5 ans	100 %	100 %
1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle	100 %	100 %
2 <sup>e</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle	80 %	100 %
Nombre de groupes de préscolaire 4 ans	4 TPMD + 4 EHDAA	Maintien des 8 groupes

**MOYENS :**

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin d'intervenir de manière préventive, en agissant tôt et de façon concertée.

Par exemple : Déploiement du préscolaire 4 ans en milieu défavorisé, mise en œuvre de la mesure *Partir du bon pied*, déploiement des pratiques innovantes, mise en place de transitions harmonieuses, etc.

## ORIENTATION 3 : INTERVENIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE ET OFFRIR UN CHEMINEMENT SCOLAIRE FLEXIBLE ET ADAPTÉ

**OBJECTIF 2 : Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence. \***

### INDICATEURS :

Proportion d'élèves entrant à 13 ans au secondaire,  
Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secteur jeune

### CIBLE :

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus				
	2016	2017	Cible CSPO 2022	Cible MÉES 2030*
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus	23,4 %	20,9 %	16 %	10 %
Filles	19,6 %	17,7 %	13 %	N/A
Garçons	27,1 %	23,9 %	19 %	

Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secteur jeune				
	2014	2015 <sup>1</sup>	2017	Cible CSPO 2022
Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secteur jeune	19,3 %	20,8 %		16 %
Filles	14,5 %	15,8 %		11 %
Garçons	24,4 %	25,9 %		21 %

1. Dernière donnée disponible

### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin d'encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence.

Par exemple : mise en place de la Réponse à l'intervention (RAI), déploiement du référentiel CSPO en orthopédagogie, programme Trait d'union, suivi des élèves à risque, projet de dépistage au préscolaire, projet de rééducation, projet de persévérance scolaire, etc.

## ORIENTATION 3 : INTERVENIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE ET OFFRIR UN CHEMINEMENT SCOLAIRE FLEXIBLE ET ADAPTÉ

**OBJECTIF 3 : Axer le développement de la formation professionnelle sur les besoins du marché du travail, sur les priorités de développement du Québec et sur l'intérêt des élèves**

### INDICATEUR :

Nombre d'inscriptions en formation professionnelle (FP) d'élèves de moins 20 ans

### CIBLE :

Nombre d'inscriptions en formation professionnelle			
	2016	2017	Cible CSPO 2022
Nombre d'inscriptions en formation professionnelle	179		210
Aucun diplôme ni qualification	80		100
Déjà diplômé ou qualifié	99		110

### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin promouvoir la FP auprès des élèves et de leurs parents.

Par exemple : Projet pédagogique particulier (Pré-Dep), concomitance, places réservées au moins de 20 ans en FP, déploiement du continuum régional de promotion de la FP, positionnement de la FP par la promotion des programmes, soirée d'information pour les parents, kiosque lors des rencontres de parents, etc.

### ORIENTATION 3 : INTERVENIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE ET OFFRIR UN CHEMINEMENT SCOLAIRE FLEXIBLE ET ADAPTÉ

#### OBJECTIF 4 : Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en FP

##### INDICATEUR :

Nombre de diplômes et qualifications générés

##### CIBLE :

Nombre de diplômes et qualifications générés			
	2016	2017	Cible CSPO 2022
	64	50	70

##### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de faire connaître la RAC.

Par exemple : Promotion de la RAC, kiosque d'information lors de foires, remise de dépliants aux parents d'élèves du secteur jeune, promotion par les réseaux sociaux, collaboration avec les partenaires externes, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

### OBJECTIF 1 : Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs à tous nos élèves. \*

#### INDICATEURS :

Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure *À l'école, on bouge au cube!*,  
 Nombre d'écoles qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour\*,  
 Nombre d'écoles ayant un programme de récréations actives et de midis actifs,  
 Pourcentage des écoles qui ont un projet de déplacement actif (à l'automne et au printemps),  
 Nombre de centres de FGA et de FP ayant développé une offre d'activités pour leurs élèves,  
 Nombre d'écoles qui offrent annuellement au moins une activité de plein-air à chaque élève.

#### CIBLE :

	Juin-18	Cible juin 2022
Nombre d'écoles qui adhère à la mesure <i>À l'école, on bouge au cube!</i> (au primaire)	6	15
Nombre d'école qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour (au primaire)	16	Toutes les écoles
Nombre d'écoles ayant un programme de récréations actives et de midis actifs (au primaire)	19	Toutes les écoles
Pourcentage des écoles qui ont un projet de déplacement actif (à l'automne et au printemps)	36 %	50 %
Nombre de centres de FGA et de FP ayant développé une offre d'activités pour leurs élèves	0	Tous les centres
Nombre d'écoles qui offrent annuellement au moins une activité de plein-air à chaque élève (au primaire)	18	Toutes les écoles

#### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs.  
Par exemple : collaboration avec le conseil du loisir scientifique de l'Outaouais (CLSO), déploiement de la trousse : « Ma cour, un monde de plaisir », participation au projet : des Filles qui ont du chien ou 100% fille, mise en œuvre de la politique de la CSPO favorisant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir du MEES, organisation d'activités de masse, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

### OBJECTIF 2 : Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence, l'intimidation, la discrimination et la radicalisation (VIR)

#### INDICATEURS :

Pourcentage des élèves percevant être victimes de violence

Nombres d'événements déclarés à la direction générale liés à un geste de violence, d'intimidation, de discrimination ou de radicalisation.

Pourcentage des élèves qui déclarent se sentir en sécurité à l'école

Nombre d'écoles et de centres qui actualisent annuellement leur code de vie

#### CIBLE :

Réduire le pourcentage des élèves percevant être victimes de violence selon les différentes formes						
	Primaire			Secondaire		
	Printemps 2016	Automne 2017	Cible 2022	Printemps 2016	Automne 2017	Cible 2022
Violence verbale	11,1 %	10,8 %	10 %	10,3 %	9,9 %	9 %
Violence sociale	6,5 %	9,1 %	8 %	4,9 %	5,3 %	4,5 %
Violence physique	3,7 %	5,2 %	3 %	3,2 %	3,5 %	3 %
Violence relative à la sexualité	1,6 %	2,7 %	3 %	2,5 %	2,7 %	2 %
Violence relative à l'orientation sexuelle	2,4 %	3 %	2 %	2,7 %	3,1 %	2 %
Violence électronique	1,2 %	1,9 %	2 %	2,6 %	2 %	2 %
Réduire le nombre d'événements déclarés à la direction générale liés à un geste de violence, d'intimidation, de discrimination ou de radicalisation						
	Jun 2016	Jun 2017	Cible juin 2022			
Sous la forme de violence physique	644	560	400			
Sous la forme de violence verbale	393	275	150			
Sous la forme de violence sociale	146	60	30			
Sous la forme de violence électronique	19	28	28			
Sous la forme de violence écrite	7	13	10			

Pourcentage d'élèves qui déclarent se sentir en sécurité à l'école				
	2014	2016	2017	Cible CSPO 2022
	78 %	81 %	81 %	85 %

Pourcentage d'écoles et de centres qui actualisent annuellement leur code de vie		
	2017	Cible CSPO 2022
	84 %	100 %

**MOYENS :**

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin de maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs pour la lutte contre la VIR.

Par exemple : mise en œuvre du plan de lutte, comité dans chacune des écoles, valorisation pour un comportement positif (VCP), plan de surveillance des aires communes pendant et après les heures de classe, activités de prévention et de civisme, semaine thématique, capsules mensuelles pour les parents, accompagnement du personnel sur les interventions efficaces afin de prévenir et traiter les situations de VIR, prise de position claire des adultes, activités de sensibilisation auprès des élèves recevant des confidences d'intimidation et agissant comme pairs aidants, accompagnement des victimes, des témoins et des auteurs, promotion de la communication positive et de la bienveillance auprès de élèves, compréhension commune des notions d'intimidation, de violence et du rôle de l'adulte-témoin.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

### OBJECTIF 3 : Accroître les compétences numériques et renforcer l'acquisition des autres compétences du 21<sup>e</sup> siècle des élèves

#### INDICATEUR :

Pourcentage d'écoles qui offrent au moins 3 activités pédagogiques ou autres développant les compétences numériques ou les autres compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

#### CIBLE :

Pourcentage d'écoles qui offrent au moins 3 activités pédagogiques ou autres développant les compétences numériques et les autres compétences du 21 <sup>e</sup> siècle.		
	Juin 2018	Cible juin 2022
	80 %	100 %

#### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens efficaces afin d'accroître les compétences numériques et les autres compétences du 21<sup>e</sup> siècle des élèves.

Par exemple : Atelier de sensibilisation des élèves aux risques liés au numérique, déploiement du plan d'action du numérique en éducation, déploiement du guide sur les compétences du 21<sup>e</sup> siècle pour les services d'éducation populaire offert en FGA (2020), atelier sur la cyber-intimidation avec les services de police, activité de sensibilisation culturelle, mondiale ou environnementale, développement des compétences transversales de développement de la pensée critique, de résolution de problèmes, de communication, de développement de l'esprit d'entreprise, de mise en place des projets de type entrepreneurial et d'engagement communautaire, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

**OBJECTIF 4 : Accompagner et former le personnel aux nouvelles réalités pédagogiques, éducatives, technologiques, culturelles et sociales afin qu'ils s'adaptent aux différents besoins de la clientèle diversifiée.**

### INDICATEUR :

Taux de participation du personnel aux accompagnements et aux formations  
Taux de satisfaction des enseignants quant au plan d'accompagnement offert

### CIBLE :

Taux de participation et de satisfaction du personnel face aux accompagnements et aux formations		
	Juin 2018	Cible juin 2022
Taux de participation du personnel aux accompagnements et aux formations	N/A	À venir
Taux de satisfaction des enseignants quant au plan d'accompagnement offert	N/A	85 %

### MOYENS :

Le perfectionnement et la formation devraient permettre au personnel de s'adapter davantage aux nouvelles réalités pédagogiques, éducatives, technologiques, culturelles et sociales et aux différentes clientèles et à leurs besoins par de l'accompagnement, de la formation et des activités de partage des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage.

Par exemple : cueillette par la direction des besoins d'accompagnement et de formation du personnel, plan d'accompagnement des ressources éducatives en réponse aux besoins du personnel, des clientèles vulnérables ou ayant des besoins particuliers et des orientations de la CSPO, communautés d'apprentissage professionnel (CAP), groupes de développement, programme d'insertion professionnelle, déploiement du nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignants (2019), soutien pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques et des outils technologiques, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

**OBJECTIF 5 :** Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, technologiques, ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs dans un cadre de développement durable. \*

### INDICATEUR :

Taux des bâtiments dont l'état est satisfaisant selon l'état de vétusté  
 Taux des cours d'école inspectées  
 Taux des cours d'école mises aux normes  
 Taux de désuétude du parc informatique (ordinateurs, tableaux numériques interactifs, réseaux)  
 Taux des écoles qui participent à des projets environnementaux ou de développement durable

### CIBLE :

	Jun 2018	Cible CSPO 2022	Cible MEES 2030 *
Taux des bâtiments dont l'état est satisfaisant selon l'état de vétusté	65 %	85 %	100%
Taux des cours d'école inspectées	16 %	100 %	N/A
Taux des cours d'école mises aux normes (structures et équipement sécuritaires)	60 %	100 %	
Taux annuel de désuétude du parc informatique (ordinateurs, tableaux numériques interactifs, réseaux)	15 %	15 %	
Taux des écoles qui participent à des projets environnementaux ou de développement durable	85 %	100 %	

### MOYENS :

La CSPO devra travailler en étroite collaboration avec les établissements pour tout projet de rénovation, de construction ou d'amélioration. Les établissements devront développer une conscience en développement durable.

Par exemple : déploiement du plan d'action numérique en éducation, disponibilité des ressources didactiques numériques, déploiement progressif du prêt de livres numériques en bibliothèque scolaire, inspection des cours d'école et des bâtiments, amélioration de la luminosité, de la qualité de l'air, du confort acoustique, de la température ambiante, de l'aménagement, de la santé, de la sécurité et de la salubrité, projet Écoles écocitoyennes, autres projets d'Enviro éduc-Action, achats responsables, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

**OBJECTIF 6 : Valoriser l'éducation publique ainsi que l'engagement des parents et des intervenants scolaires dans la réussite des élèves tout en accroissant la confiance du public.**

### INDICATEUR :

Pourcentage des écoles qui organisent au moins 3 activités impliquant les parents

Taux de participation des parents aux conférences offertes par la CSPO

Nombre d'écoles ayant un représentant au comité de parents

Nombre d'écoles ayant un représentant au comité consultatif des services aux EHDAA

### CIBLE :

	2018	Cible juin 2022
Pourcentage des écoles qui organisent au moins 3 activités impliquant les parents	90 %	100 %
Taux de participation des parents aux conférences offertes par la CSPO (café rencontre passage au secondaire et session d'information pour les parents des élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire)	33 %	40 %
Nombre d'écoles ayant un représentant au comité de parents	96 %	100 %
Nombre d'écoles ayant un représentant au comité consultatif des services aux EHDAA	79 %	100 %

### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens afin de valoriser l'école publique et l'engagement des parents.

Par exemple : Remise d'une trousse d'accueil dès l'entrée à l'école, conférences et ateliers pour les parents, promotion des mandats des divers comités impliquant les parents, représentation des parents aux comités, rencontres école-parents, promotion des réussites et diffusion des bons coups sur les médias sociaux et sur les sites des écoles, activités de passage primaire-secondaire, soirée reconnaissance (prix du bénévole, prix Rachel-Patry, prix Bravo, prix de la Fédération des comités de parents), implication des parents dans l'élaboration et la réalisation du projet éducatif, activité de promotion de l'école publique, communication efficace avec les parents de toutes les informations relatives au cheminement de leur enfant (PIA, évaluation, apprentissages), utilisation du portail par les enseignants, etc.

## ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

**OBJECTIF 7 : Développer une gestion flexible, collaborative et éthique axée sur les résultats et appuyée sur les données probantes issues de la recherche.**

### INDICATEUR :

Taux des établissements qui pratiquent une approche par analyse des résultats à chaque étape.

Pourcentage des écoles ayant au moins 2 CAP

Taux des services qui participent à une COP sur les pratiques de gestion efficaces

**CIBLE : 100%**

	Juin-18	Cible juin 2022
Taux des établissements qui pratiquent une approche par analyse des résultats à chaque étape	78 %	100 %
Pourcentage des écoles ayant au moins 2 CAP	44 %	85 %
Taux des services qui participent à une COP sur les pratiques de gestion efficaces	16 %	100 %

### MOYENS :

Les établissements devront choisir des moyens afin de développer une gestion flexible, collaborative et éthique.

Par exemple : Gestion axée sur les résultats (GAR), élaboration d'un portrait de classe des élèves, analyse en équipe des résultats des élèves à chaque étape, utilisation des données de Lumix pour le suivi des élèves, comité de répartition des ressources, administration de sondages de satisfaction auprès de la communauté éducative, mise en place d'approches collaboratives, partage des bonnes pratiques (COP, CAP, groupe de développement), mise en valeur des succès, leadership de l'équipe de gestion, reddition de comptes, etc.

## DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

### NOTRE MISSION (Notre raison d'être)

La commission scolaire a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, ainsi que de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers ses établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Loi sur l'instruction publique, article 207,1).

Notre mission va se traduire dans quatre orientations :

- Améliorer la diplomation et la qualification
- Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves
- Intervenir de manière préventive et offrir un cheminement scolaire flexible et adapté
- Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité



## NOTRE VISION

(Ce que nous voulons être)

Plus que jamais soucieuse de la persévérance et de la réussite des élèves, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais se veut une organisation apprenante, fière d'un personnel inspirant, performant et dynamique qui, de concert avec les parents engagés, les partenaires, la communauté et les élus, met tout en œuvre pour offrir à ses élèves des services éducatifs de qualité en favorisant l'évolution et le développement du plein potentiel de chacun.

## NOS VALEURS

Les énoncés de valeurs constituent les leviers pour planifier les améliorations souhaitées, contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et favoriser l'adhésion à la mission et à la vision.

Les membres de l'équipe de la CSPO s'engagent individuellement et collectivement à mettre en œuvre les attitudes et les comportements correspondants aux valeurs retenues suivantes.

### Valorisation

La **reconnaissance** et la célébration des réalisations, des réussites, des initiatives et des bons coups de chacun, engendrent un sentiment de fierté. La valorisation du système d'éducation publique et des personnes qui œuvrent à la CSPO cultive le sentiment d'appartenance à l'organisation.

### Accueil

Le **respect** des autres, de leurs différences et de leurs compétences, conduit à des relations humaines de qualité, crée une atmosphère de vie agréable et stimulante et favorise l'acceptation des solutions novatrices.



## Accompagnement

La **communication** franche permet de se réaliser tout en contribuant à l'épanouissement de l'autre. L'importance de créer un lien, de travailler en équipe et de mettre en évidence l'engagement et la responsabilité mutuels des personnes impliquées dans ce rapport se traduit dans la collaboration, dans l'entraide et dans le partage des bonnes pratiques.

## Engagement

Les membres de l'équipe de la CSPO prônent **l'intégrité** dans la guidance de leurs choix et leurs actions. Ceci suppose une notion d'honnêteté et fait en sorte que nous pouvons compter sur un personnel fiable. L'engagement suppose également l'adhésion à la mission et aux orientations de l'organisation qui place les gens en mode « solution » face aux défis à relever, et met en valeur la persévérance, le dépassement de soi, la rigueur, la loyauté et l'éthique professionnelle.

## DÉCLARATION DE SERVICES

À la CSPO, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos valeurs et nous nous engageons à :

- Favoriser une culture de réussite ;
- Offrir des services éducatifs de qualité répondant aux besoins de notre clientèle ;
- Favoriser l'accessibilité à nos services ;
- Répartir nos ressources avec équité, efficacité, transparence et en rendre compte ;
- Soutenir et accompagner chaque acteur au regard de sa responsabilité ;
- Favoriser une bonne maîtrise de la langue française chez nos élèves et chez notre personnel ;
- Agir en concertation avec les partenaires du milieu ;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région.



## Le traitement des plaintes

La commission scolaire a une procédure de traitement des plaintes disponible sur son site Web. Elle peut également être obtenue en version papier; la demande doit être simplement faite par téléphone au 819-771-4548 poste 850700 ou par courriel en écrivant à [reception.ssgc@cspo.qc.ca](mailto:reception.ssgc@cspo.qc.ca). La commission scolaire a aussi un mécanisme visant à faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, des actes répréhensibles au sein de la Commission scolaire en application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics. Il est possible d'obtenir des informations en communiquant directement avec la responsable, soit par téléphone au 819-771-4548 poste 850701 ou par courriel en écrivant à [plaintes.ssgc@cspo.qc.ca](mailto:plaintes.ssgc@cspo.qc.ca).

Le secrétariat général est également responsable de l'accès aux documents détenus par la CSPO et traite les demandes conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une demande d'accès peut être faite sur papier libre ou en utilisant un formulaire disponible sur le site de la commission scolaire.

## Les coordonnées de l'organisme et les heures d'ouverture

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
225, rue Saint-Rédempteur  
Gatineau (Québec) J8X 2T3

Téléphone : 819 771-4548

Courriel : [reception@cspo.qc.ca](mailto:reception@cspo.qc.ca)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



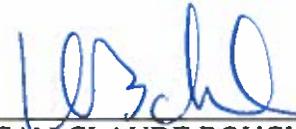
**SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT  
VERS LA RÉUSSITE**



MARIO CREVIER  
Président  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

27 juin 2018

Date



JEAN-CLAUDE BOUCHARD  
Directeur général  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

27 juin 2018

Date



Frédéric Barbeau  
Commissaire de la circonscription 1



Pierre Leduc  
Commissaire de la circonscription 2



Christiane Hallée  
Commissaire de la circonscription 3



Nathalie Villeneuve  
Commissaire de la circonscription 4

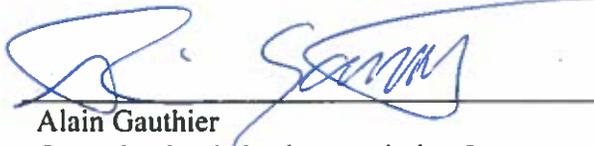




Stéphanie Imbault  
Commissaire de la circonscription 5



Serge Lafortune  
Commissaire de la circonscription 7



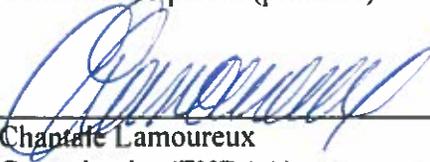
Alain Gauthier  
Commissaire de la circonscription 9



Gilbert Couture  
Commissaire de la circonscription 11



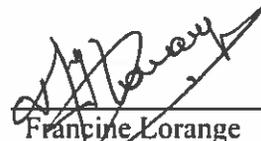
Antoine Gomis  
Commissaire parent (primaire)



Chantale Lamoureux  
Commissaire (EHDA)



Marthe Nault  
Commissaire de la circonscription 6



Francine Lorange  
Commissaire de la circonscription 8



Réjean Desjardins  
Commissaire de la circonscription 10

PRÉNOM ET NOM  
Commissaire parent (secondaire)



Anne DomPierre  
Commissaire parent (primaire)